



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loiret

PRÉSENTATION DES OFFRES DE PRÉVENTION/PRESTATIONS DE LA CPAM

13/06/2022

10/06/2022

SOMMAIRE

01

EXAMEN PRÉVENTION EN SANTÉ : EPS

02

OFFRES DE PRÉVENTION : PRÉVENTION

03

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : MISAS/ASS

04

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : CSS

01

EXAMEN PRÉVENTION EN SANTÉ

QU'EST-CE QU'UN EPS?

- **L'Examen de Prévention en Santé est un examen sans avance de frais, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie**
- **L'EPS est proposé à tous les assurés sociaux (et ayants droits) du Régime Général, âgés de plus de 16 ans :**
 - **Les bénéficiaires de l'AME, et les assurés de la MSA ne peuvent pas bénéficier de l'EPS.**
 - Les assurés d'autres régimes peuvent bénéficier d'un EPS après accord de prise en charge par leur Organisme de Sécurité Sociale (RATP, SNCF, Militaires, Marins...).
 - Cet examen est souvent l'occasion de dépister des maladies chroniques. Des ateliers en éducation en santé ainsi qu'une aide à l'arrêt du tabac sont proposés
- **Les cibles prioritaires sont :**
 - Les assurés sociaux peu suivis médicalement,
 - Les assurés sociaux en situation de vulnérabilité.

DEUX CENTRES D'EXAMENS DE SANTÉ (CES)



24 rue Ladureau à ORLEANS

Ouvert du Lundi au Vendredi
07h45 – 12h15 / 13h30 – 16h45
Examens Périodiques de Santé
uniquement sur RDV



1 rue de Crowborough à MONTARGIS

Ouvert du Lundi au Vendredi
08h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00
Examens Périodiques de Santé
uniquement sur RDV

L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE SANTÉ

Première partie

Analyses de sang
Analyses d'urines
Poids, taille
Tension artérielle
Examen visuel

Examen auditif
Examen bucco-dentaire
Electrocardiogramme
Spirométrie (souffle)
Frottis, gynécologique

Deuxième partie

Un médecin du centre reçoit
les consultants

Pratiquer un examen clinique,
Commenter les résultats,
Orienter les consultants si
besoin dans le système de
santé pour des prises en
charge médicales adaptées

L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE SANTÉ, COMMENT S'INSCRIRE?

1

Remplir un bulletin d'inscription.

2

Le Centre d'Examens de santé enverra une convocation environ 2 à 3 semaines avant la date du rendez-vous
(un rappel par SMS 2 jours avant le RDV).

3

Un questionnaire sera joint, il doit être rempli le mieux possible et rapporter le jour de l'examen (avec le carnet de santé / le carnet de vaccination).

l'Assurance Maladie Centre d'examens de santé Loiret

Bulletin d'inscription
Examen de
Prévention en Santé

Cadre réservé au CES
PREMIER :
CRF 90052
1^{er} RDV :

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ?
L'assurance maladie vous propose un examen de santé personnalisé en fonction de votre âge, sexe et facteurs de risques. Un bilan intégralement pris en charge sans avance de frais. Proposé à l'assuré, son conjoint et enfants à partir de 16 ans, il est particulièrement recommandé aux personnes ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier.

INFORMATIONS PERSONNELLES
Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Sexe : ☐ F ☐ M
Numéro de Sécurité Sociale (13 chiffres + clé) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° de Téléphone :

SITUATION PROFESSIONNELLE (les travailleurs agricoles ne peuvent pas bénéficier de cet examen)
☐ Salarié(e) ☐ Etudiant(e) (+ de 20 ans) ☐ Retraité(e) ou Pré-retraité(e)
☐ Fonctionnaire (préciser la caisse de rattachement) :
☐ Demandeur d'emploi ☐ En stage / formation ☐ Ecolier(e) / Lycéen(e)
☐ Autre (préciser) :

DISPONIBILITES POUR UN RENDEZ-VOUS
(le premier RDV doit obligatoirement avoir lieu un matin, à jeun)
☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
Période d'absence : du au

L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE SANTÉ : PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT

FICHE 16	TRANSPORTS CENTRE D'EXAMEN DE SANTE
Définition	Prise en charge des frais de transport pour se rendre au centre d'examen de santé
Dotation	PARAMETRIQUE
Code Liquidation	P02
Critères de prise en charge	Les assurés précaires sont identifiés par le CES == > refus d'emblée si : - Transports à l'intérieur d'une même commune - Transports TRAM ou bus du réseau TAO Orléans Métropole - Frais de péage et parking Montant de l'aide calculé en fonction du moyen de transport
Justificatifs obligatoires	- Justificatifs des transports réalisés : tickets (bus, train) ou carte grise
Avis du service médical	NON
Délégation de décision	OUI, dans tous les cas

Barèmes de prise en charge :

Moyen de transport	Montant de l'aide
Réseau REMI Centre Val de Loire	Tarif en vigueur au moment de l'instruction sur remi-centrevaldeloire.fr
Réseau SNCF	Tarif <u>le moins cher</u> en vigueur au moment de l'instruction sur sncf.fr
Voiture particulière	Trajet total (aller + retour) ≤ 50 km : forfait unique de 10€ Trajet total (aller + retour) > 50 km : forfait unique de 20€

02

LES OFFRES DE PRÉVENTION

LES MISSIONS DU SERVICE PRÉVENTION

01

Actions de communication
larges ou ciblées:
mailing, SMS, relations presse



02

Actions de proximité :
forums, journées santé



03

Développer les
partenariats et financer
des actions de terrain



LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION



3 - 6 - 9 - 12
15 - 18 - 21 - 24 ans



Une consultation chez le dentiste
tous les 3 ans

Prise en charge à 100% de l'Assurance, sans avance de frais, avec la présentation de la feuille de prise en charge envoyée à domicile, valable 1 an.

Consultation + actes de soins courants, même si d'autres RDV sont nécessaires

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Dépistage organisé du cancer du sein



50-74 ans



Une mammographie de dépistage
tous les 2 ans

Avec le courrier du CRCDC :
prise en charge à 100% de la
mammographie sans avance de
frais

Examens complémentaires pris
en charge dans les conditions
habituelles

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus



25-65 ans



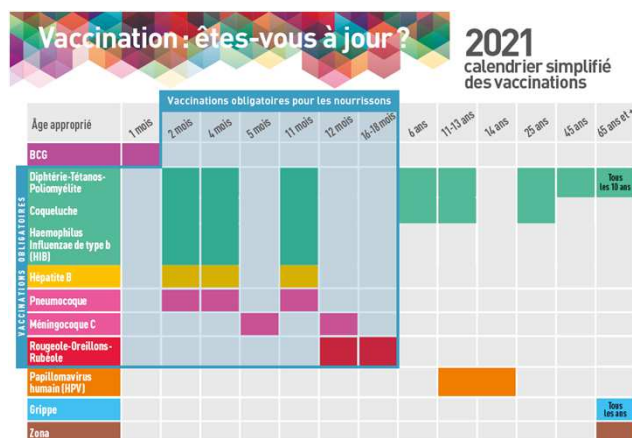
Un frottis de dépistage
· 25-29 ans : tous les 3 ans
· 30-65 ans : tous les 5 ans

Avec le courrier du CRCDC :
prise en charge à 100% de
l'analyse du test, sans
avance de frais

Consultation et
prélèvement pris en charge
dans les conditions
habituelles

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Promotion des vaccinations



Selon calendrier
vaccinal



Schémas initiaux de vaccination
Rappels de vaccination

Selon les recommandations, prise en charge intégrale pour les personnes éligibles (ex : grippe, ROR etc.) ou prise en charge au taux habituel

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Sophia - Programme d'accompagnement des malades chroniques

DIABETE



ASTHME



Accompagnement
écrit



Livrets
Repères



Journal « sophia
et vous »



sophia asthme
Collection «Mieux vivre
avec l'asthme »

Accompagnement
par Internet



Accompagnement
Par téléphone

Possibilité de contacter les
Infirmiers-conseillers
en santé

0 809 400 040 Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 13h

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Autres thématiques



Addictions

Financement
d'actions locales
Mois sans Tabac



Lombalgies

. Campagnes de
communication
. Accompagnement
d'actions locales



surpoids-obésité

Financement
d'actions locales
surpoids de l'enfant
et surpoids / diabète
gestationnel

03

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (MISAS)

QU'EST CE QUE LA MISAS?

- La Mission accompagnement santé est une réponse concrète visant à permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et de se soigner.
- L'accompagnement peut être sollicité dans le cadre de difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins (liées ou non à un handicap), de fragilité face au numérique ou encore de situation sociale complexe.

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SON RÔLE

Présente dans chacune des Cnam de métropole, elle a pour mission :

- **De coordonner / organiser ou réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :**
 - > De difficultés d'accès aux droits
 - > De renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)
 - > De fragilité face au numérique
 - > ...



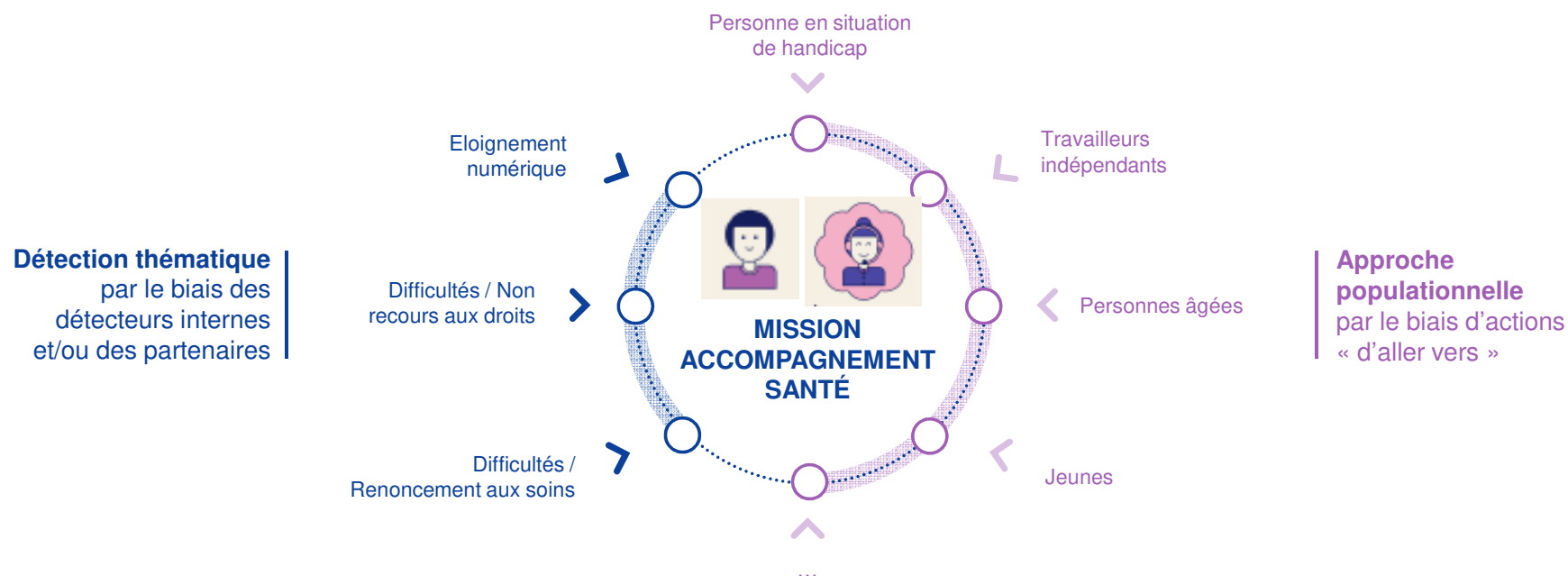
Ces accompagnements seront toujours réalisés en lien avec les services compétents, et réalisés selon l'organisation locale mise en place

- **D'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe**



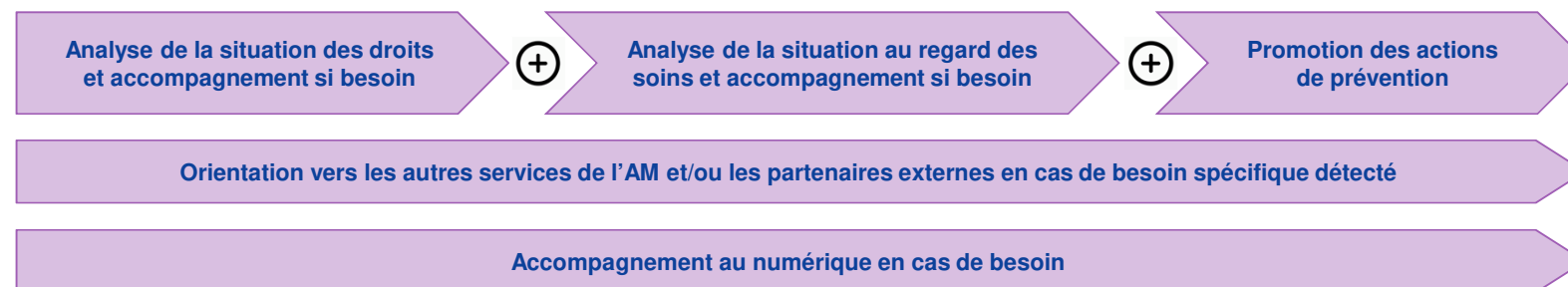
LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SON PÉRIMÈTRE

Un point d'entrée unique quel que soit le mode de détection de l'assuré



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : L'OFFRE

Une offre de service intégrée et complète



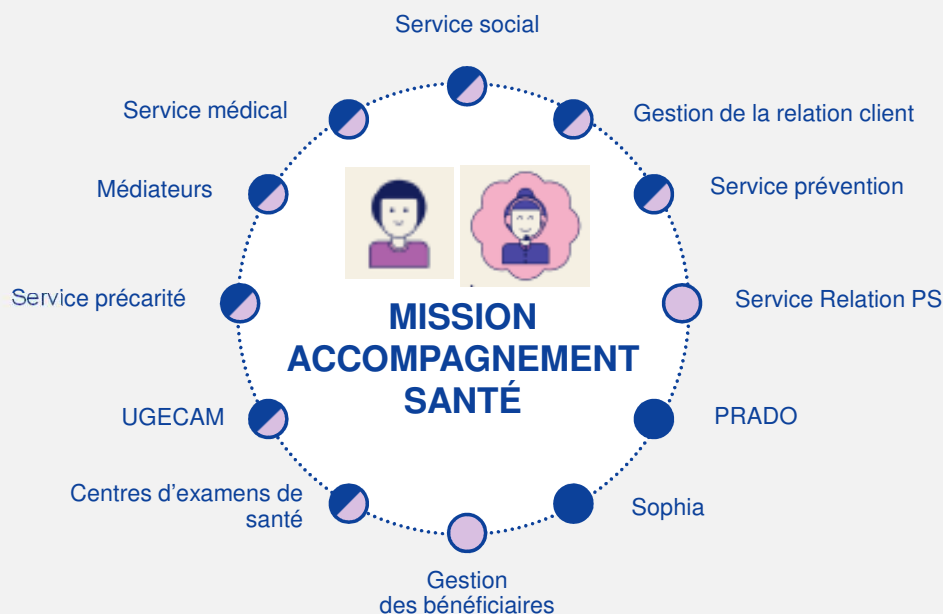
pour permettre à chacun :



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SES PARTENAIRES INTERNES

Une offre de service en lien avec tous les services de l'Assurance Maladie selon les besoins identifiés de l'assuré au niveau :

- de la détection
- et de l'accompagnement



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : SES PARTENAIRES EXTERNES

Une offre de service en lien avec de nombreux partenaires externes pour optimiser la détection et l'accompagnement des personnes fragiles.

Conventions nationales

signées

- Secours Populaire
- Restaurants du cœur
- Emmaüs
- ADOMA
- **Pôle emploi**
- FNMF
- APF

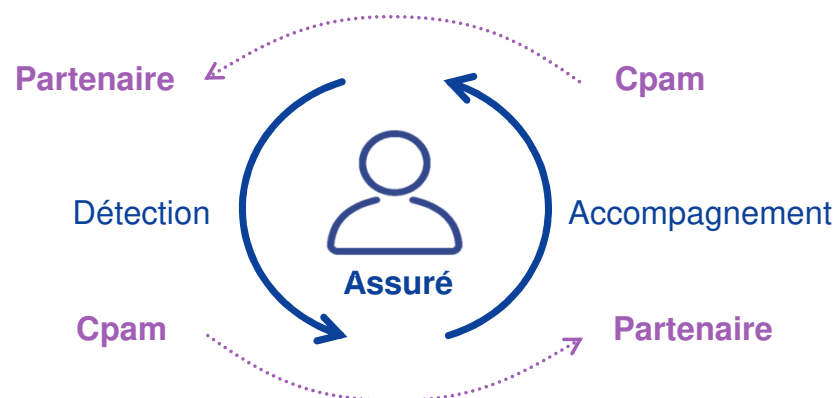
à venir

- Croix Rouge
- Convergence
- Enseignement supérieur
- UNCASS
- CNAF
- Groupe SOS

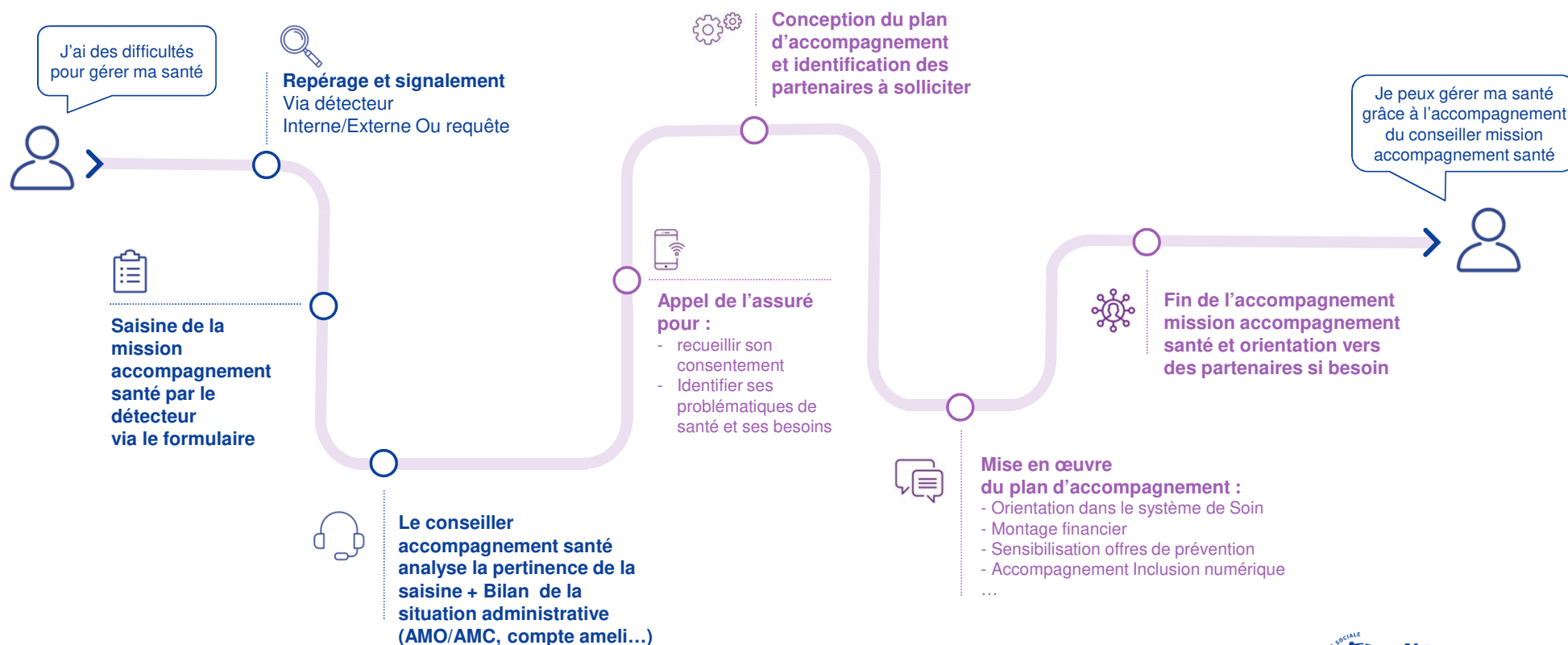


Conventions locales

Déclinaison des conventions cadres par conventionnement local.



DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT...LE PARCOURS TYPE



LES OUTILS - FORMULAIRES



FORMULAIRE INTERNE

ENSEMBLE, TROUVONS
DES SOLUTIONS.

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTE FORMULAIRE DE SAISINE

Date de la saisine: / /

Accompagnement santé sollicité dans le cadre ¹:

- ☐ de difficultés d'accès aux droits
- ☐ de renoncement ou de difficultés d'accès à des soins
- ☐ de renoncement ou de difficultés d'accès à des soins liés à un handicap
- ☐ de fragilité face au numérique
- ☐ de situation sociale complexe

Coordonnées de l'assuré(e) ¹:

• Nom: • Date de naissance: / /
• Prénom: • Numéro de téléphone:
• NIR: • Email:

Coordonnées du détecteur qui pourra éventuellement être contacté par la Cpm pour des précisions:

• Nom / Prénom: • Email:
• Service: • Numéro de téléphone:

Quelles actions le détecteur a-t-il déjà engagé :

☐ Dossier de Complémentaire santé solidaire ☐ Dossier d'action sanitaire et sociale ☐ Autre

LES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES DE L'ASSURANCE MALADIE

Principe

- Dépasser le cadre des prestations légales
- Apporter une aide ponctuelle exceptionnelle
- Prendre en charge l'accès aux soins et non le confort et l'esthétique

➔ Intervient en dernier recours, après intervention de tous les organismes financeurs possibles (organismes de complémentaire santé, MDPH, AGEFIPH...)

Public cible

- Etre affilié à la CPAM du Loiret
- Assurés et ayants droit
- En situation financière difficile
- La maladie est l'effet générateur

➔ Hors assurés AME

LES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES DE L'ASSURANCE MALADIE

Les aides possibles

- Optique, dentaire, orthodontie, auditif... Ticket modérateur, forfait journalier
- Complémentaire santé : aide sur les cotisations pour organisme complémentaire

Le fonctionnement

- Remplissage d'un dossier de demande d'aide disponible sous ameli
 - Sur RDV dans un accueil de la CPAM au 36 46
 - Par mail <https://www.assurance-maladie-du-loiret.fr/depotpieces/>
 - Par les partenaires
- Examen des demandes par la commission d'action sanitaire et sociale (2 Commissions/mois)
- Envoi des notifications de décision aux assurés, par courrier ou sur le compte AMELI
- Paiement des aides sur présentation des factures (paiement aux tiers privilégié)

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

La CSS, c'est quoi?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé, destinée aux personnes aux revenus modestes. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de leur situation et de leurs ressources.

Condition d'attribution de la Complémentaire Santé Solidaire

- Résidence stable
- Etre en situation régulière
- Conditions de ressources

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

LES RESSOURCES : QUE DÉCLARER?

Les ressources, ce ne sont pas seulement les sommes qui figurent sur l'avis d'imposition. Ce sont toutes les sommes perçues.

Elles comprennent :

- Les revenus, comme par exemple : les salaires, les pensions (retraite, invalidité, Rente AT...), les indemnités journalières
- Les pensions alimentaires et les dons d'argent
- Les aides financières, y compris les allocations (Pôle emploi, CAF...).

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Après instruction du dossier et en fonction des ressources du foyer, 2 cas de figure si accord:

☐ Sans participation financière :

- Le droit est ouvert au 1er jour du mois suivant la date d'instruction.

☐ Avec participation financière :

- Le droit est ouvert au 1er jour du mois suivant la date de réception du bulletin d'adhésion complété et du moyen de paiement choisi

QUESTIONS/REPONSES

CONTACTS

En lien avec le service MISAS /ASS:

Laaziza JEDD

Responsable service ASAC

02 36 17 48 20

laaziza.jedd@assurance-maladie.fr

aidefinanciere.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

accesauxsoins.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

En lien avec la CSS:

solidarite.sante-cpam451.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

En lien avec le centre d'examen de santé :

Linda Chesnel

Responsable administratif CES

02 38 79 47 46

linda.chesnel@assurance-maladie.fr

En lien avec la Prévention :

prevention.cpam-orleans@assurance-maladie.fr